

» devront faire aucune cérémonie, et ils ne pourront point
 » se servir de flambeaux, sous peine de confiscation. Ceux
 » qui violeraient nos édits encourront les peines de la sainte
 » inquisition. La présente mesure sera communiquée au
 » ghetto pour être publiée dans la synagogue.

» Chancellerie de la sainte inquisition, 24 juin 1843.

» Fra VINCENZO SALMA, inquisiteur général. »

Il n'est pas inutile d'expliquer le motif pour lequel sa Sainteté ne parle dans sa bulle que des Juifs d'Ancône et de Sinigaglia, c'est que dans toutes les villes des états de l'Église ces odieuses mesures sont rigoureusement exécutées; tandis que dans la légation d'Ancône, depuis l'occupation récente des Français en 1852, elles avaient été abolies par le général Cubières et par son successeur le général Gazan, qui surent l'un et l'autre en cette occasion représenter dignement la France et employer au triomphe des idées de progrès l'autorité temporaire dont ils se trouvaient investis dans ces contrées.

Comme on le voit, il est dans la destinée de la papauté de se traîner dans une ornière fangeuse et sanglante, de persévérer dans sa lutte contre le mouvement révolutionnaire, dans l'enseignement de ses détestables doctrines, dans ses attaques furibondes contre la civilisation, jusqu'à ce qu'elle ait été broyée sous les roues du char de la liberté!

A l'œuvre donc, philosophes, écrivains, publicistes, vous tous, les amis des peuples, les défenseurs des prolétaires; à l'œuvre! que la guerre recommence contre la papauté, mais une guerre terrible, implacable; et que votre cri de ralliement soit celui qu'avaient adopté les Pères de la philosophie du dix-huitième siècle: **ÉCRASONS L'INFAME!!**

HISTOIRE POLITIQUE

DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

CONSULAT. — EMPIRE. — RESTAURATION. — RÉVOLUTION DE 1850.

Organisation du gouvernement consulaire. — Lettre de Bonaparte, premier consul, à Georges III, roi de la Grande-Bretagne. — Réponse du cabinet de Saint-James. — Proclamation de Bonaparte au peuple français. — Guerre contre l'Autriche. — Conspiration anglaise et royaliste. — Machine infernale. — Institutions civiques. — Traité de Lunéville. — Georges III ouvre des négociations avec le premier consul. — Paix d'Amiens. — Bonaparte se fait nommer consul à vie. — L'Angleterre déclare de nouveau la guerre à la France. — Préparatifs extraordinaires des deux puissances. — Découverte d'une nouvelle conspiration. — Mort du duc d'Enghien. — Bonaparte est proclamé empereur des Français sous le nom de Napoléon I^{er}. — Il adresse une nouvelle lettre à Georges III pour la pacification du monde. — Réponse du ministère britannique. — Troisième coalition contre la France. — Victoires et conquêtes des armées françaises. — Paix de Presbourg. — Mort de William Pitt. — Napoléon essaye de restaurer les vieilles monarchies en Europe, et distribue des couronnes à ses frères et à ses généraux. — Quatrième coalition contre la France. — Guerre avec la Prusse, la Russie et l'Angleterre. — Décret du blocus continental. — Entrevue du czar Alexandre I^{er} et de Napoléon sur

le Niémen. — Traité de Tilsit. — Abolition du tribunat en France. — Ambition dynastique de Napoléon. — Guerre criminelle contre l'Espagne. — Nouvelle guerre contre l'Autriche. — Divorce de Napoléon et de Joséphine. — Mariage de l'empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise, fille de François I^{er}, empereur d'Autriche. — Naissance du roi de Rome. — Campagne de Russie. — Retraite désastreuse de Moscou. — Cinquième coalition contre la France; invasion du territoire par les alliés. — Déchéance de Napoléon. — Retour des Bourbons; Louis XVIII, appuyé par les baïonnettes étrangères, monte sur le trône de France. — Il est contraint de donner une charte constitutionnelle. — Retour de l'île d'Elbe; les cent jours. — Seconde invasion. — Bataille de Waterloo. — Abdication de l'empereur. — Lâche trahison de l'Angleterre; Napoléon est retenu prisonnier au mépris du droit des gens et conduit à Sainte-Hélène. — Pacte sacrilège entre les rois; la Sainte-alliance. — Terreur royaliste. — Les cours prévôtales et les hautes cours de justice. — État de la France. — Assassinat du duc de Berry. — Loi sur les élections. — Mort de Napoléon. — Promenade militaire du duc d'Angoulême en Espagne. — Rétablissement de la censure. — Vie intérieure de Louis XVIII; sa glotonnerie et ses débauches. — Mort du roi. — Avènement de Charles X au trône de France. — Le milliard des émigrés. — Lutte entre le parti libéral et la camarilla. — Licenciement de la garde nationale de Paris. — Ministère Polignac. — Fameuse adresse des deux cent vingt et un contre les tendances du pouvoir. — Charles X dissout la chambre des députés. — Expédition d'Alger. — Ordonnances contre la liberté de la presse. — Glorieuse révolution de juillet. — Charles X, le mitrailleur, est honteusement chassé de France. — Le duc d'Orléans occupe

le trône en vertu du vote de deux cent dix-neuf députés, et prend le nom de Louis-Philippe I^{er}, roi des Français!

Les premières années du dix-neuvième siècle offrent sans contredit les plus belles pages de notre histoire; et quel que soit le jugement que prononceront les générations futures sur le coup d'état du 18 brumaire, il n'en restera pas moins avéré que l'avènement de Bonaparte au pouvoir ouvrit pour la France une ère de prospérité, imprima aux esprits une impulsion extraordinaire qui enfanta des prodiges dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie, dans le commerce, dans l'agriculture, et conquit au peuple français la première place parmi les nations.

Bonaparte, investi de la plus haute dignité de la République, songea immédiatement à faire décréter par les deux commissions des Cinq-Cents et des Anciens une nouvelle constitution, pour s'assurer le temps et les moyens de réaliser les grandes choses que son génie avait conçues. Cet acte organique, connu sous le nom de constitution de l'an VIII, fut proclamé le 24 décembre 1799. Il établissait le gouvernement consulaire en France, et reconstruisait tout l'édifice social sur de nouvelles bases; il créait un Sénat conservateur composé de quatre-vingts membres inamovibles et à vie, pour choisir dans les listes de candidats qui étaient présentés par les assemblées communales, départementales et nationales, les législateurs, les tribuns, les consuls, les juges et généralement les premiers fonctionnaires de l'Etat; il instituait un Tribunat composé de cent membres

qui devaient être renouvelés par cinquième tous les ans, pour discuter les projets de lois, en voter l'adoption ou le rejet; enfin il installait un Corps législatif composé de trois cents membres, renouvelés également par cinquième tous les ans, pour statuer sur toutes les lois. Il confiait le pouvoir exécutif à trois consuls nommés pour dix ans, chacun d'eux élu individuellement avec la qualité distincte de premier, second, troisième consul, et ayant des fonctions et des attributions particulières. Sous la direction des consuls se trouvait un conseil d'état chargé de rédiger les projets de lois, les règlements d'administration, et de résoudre les difficultés qui pouvaient s'élever en matière administrative. Le premier consul avait le droit de promulguer les lois, de nommer et de révoquer à volonté les membres du conseil d'état, les ministres, les ambassadeurs, les agents diplomatiques, les officiers de l'armée de terre et de mer, les membres des administrations et les commissaires du gouvernement. Les deux autres consuls avaient seulement voix délibérative. Bonaparte fut nommé premier consul pour dix ans, Cambacérès second consul pour le même temps, et Lebrun pour cinq ans, par une disposition spéciale; ces deux derniers remplaçaient les consuls provisoires, Sieyès et Roger-Ducos.

Immédiatement après la promulgation de la constitution, le Sénat vint siéger au Luxembourg, le Corps législatif au palais Bourbon, le Tribunat dans les appartements du Palais-Royal, et les consuls aux Tuileries. Ainsi tous les pouvoirs se trouvèrent concentrés dans les mains d'un seul homme, d'un président temporaire de la République, auquel on avait adjoint pour la forme deux consuls nominaux avec simple

voix consultative. Vainement les républicains avaient fait leurs efforts pour limiter ou balancer les fonctions de cette magistrature suprême : Bonaparte, à qui elle était dévolue, avait insisté dans les commissions pour qu'elle fût dotée de tous les attributs de la royauté, et avait fait prédominer sa volonté. Du reste, le premier usage qu'il fit de sa puissance lui attira les suffrages universels : au lieu de pousser la France à la guerre, ainsi que le commandait peut-être l'intérêt de son ambition, il entreprit d'arrêter l'effusion du sang, de faire taire les querelles intestines; il rappela les émigrés, les proscrits de toutes les opinions; puis il écrivit au roi de la Grande-Bretagne pour lui demander la paix. Sa lettre était ainsi conçue : « Sire, appelé par le vœu de la nation française à occuper la première magistrature de la République, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à votre majesté. La guerre, qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre? Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires! Ces sentiments ne peuvent pas être étrangers au cœur de votre majesté, qui gouverne une nation libre, et qui doit désirer de la rendre heureuse. Votre majesté ne verra dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement à la pacification générale par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-

être pour déguiser la dépendance des états faibles, ne décèlent dans les états forts que le désir mutuel de se tromper. La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent longtemps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier. » A ces nobles propositions, le roi anglais répondit, par l'organe de son ministère, qu'il n'accéderait point à la paix avant que la France fût rentrée dans les anciennes limites de son territoire, et eût consenti à se replacer sous la domination des Bourbons.

Le premier consul s'empressa de porter à la connaissance de l'Europe la réponse de Georges III, pour mettre les nations à même d'apprécier la conduite des deux gouvernements, et la fit suivre de la proclamation suivante : « Français, les premiers vœux, les premières démarches de votre gouvernement ont été pour la paix : le ministère anglais la repousse. Le roi de la Grande-Bretagne a dévoilé le secret de son horrible politique; la perfide Albion veut déchirer la France, détruire sa marine et ses ports, l'effacer du tableau de l'Europe, ou l'abaisser au rang des puissances secondaires; elle veut diviser toutes les nations du continent pour s'emparer du commerce du monde entier et s'enrichir des dépouilles des peuples. Rien ne lui coûte pour arriver à ce but; elle répand l'or à pleines mains, elle prodigue les promesses et multiplie les intrigues. Mais ni l'or, ni les promesses, ni les intrigues de l'Angleterre n'enchaîneront à ses vues les puissances du continent; elles ont entendu le vœu de la France, elles connaissent la modération des principes qui

la dirigeant; elles écoutent la voix de l'humanité et la voix plus puissante encore de leur intérêt. Si les rois balancent, le gouvernement, qui n'a pas craint d'offrir et de solliciter la paix, se souviendra que c'est à vous de la commander. Pour la commander, il faut de l'argent, du fer et des soldats. Que tous s'empressent de payer le tribut qu'ils doivent à la défense commune! Que les jeunes citoyens se lèvent! Ce n'est plus pour des factions, pour le choix des tyrans qu'ils vont s'armer, c'est pour la garantie de ce qu'ils ont de plus cher; c'est pour l'honneur de la France; c'est pour les intérêts sacrés de l'humanité; c'est pour le triomphe de la démocratie. A l'aspect de la nation entière réunie dans les mêmes intérêts et dans les mêmes vœux, n'en doutez pas, Français, vous n'aurez plus d'ennemis sur le continent! Que si quelque puissance encore veut tenter le sort des combats et refuse la paix, le premier consul se mettra à la tête des guerriers qu'il a plus d'une fois conduits à la victoire, et les ramènera sur ces champs de bataille encore pleins du souvenir de leurs récents exploits; mais il jure de ne combattre que pour la France et pour le repos du monde. »

Ces paroles sublimes excitèrent le plus grand enthousiasme; une vaillante jeunesse répondit à son appel et accourut sous les drapeaux pour combattre la coalition des rois. Bonaparte prit aussitôt le commandement des troupes, franchit les cimes du mont Saint-Bernard, tomba sur les armées autrichiennes, les culbuta à Montebello, les atteignit encore dans la plaine de Marengo, où il remporta l'une des plus grandes victoires qui ait illustré les armes de la France. Cette dernière journée valut au premier consul la conquête

du Piémont et de la Lombardie. Après avoir pris ses dispositions pour s'assurer la possession de ces pays, Bonaparte revint à Paris; il n'avait fait qu'une absence de deux mois. D'autre part, l'armée d'Allemagne, qu'il avait placée sous les ordres du général Moreau, battait l'archiduc Jean à Hohenlinden, passait l'Inn, envahissait les états héréditaires d'Autriche, occupait Salzbourg, culbutait les impériaux dans la Traun, s'emparait des forteresses de Lintz, de Steyer, venait camper à deux journées de Vienne, et forçait l'empereur François II à demander la paix.

On célébra ces événements en France par une fête nationale, qui eut lieu le jour anniversaire de la prise de la Bastille, qui tombait cette année le 25 thermidor. Il y eut, à cette occasion, présentation solennelle des drapeaux enlevés à l'ennemi, jeux olympiques et réjouissances publiques. Le premier consul réunit dans un banquet les principales autorités de la République, et porta le toast suivant : « A la chute de » la Bastille et au peuple français notre souverain ! »

Plusieurs des principaux partisans des Bourbons s'étaient jusqu'alors flattés de rencontrer dans Bonaparte un Monck, qui n'attendait que le moment favorable pour ouvrir la France à la famille déchue, ainsi qu'avait fait le général anglais pour les Stuarts; mais cette manifestation des sentiments du premier consul leur enleva ce fol espoir; dès ce moment ils résolurent sa perte. Aidés par l'or de l'Anglais, ils organisèrent une contre-police, soudoyèrent des traîtres dans les bureaux de la police et dans ceux du trésor, préparèrent des mouvements dans les départements, et formèrent un complot contre la vie de Bonaparte.

Le 3 nivôse an IX, 24 décembre 1800, à huit heures du soir, au moment où le premier consul traversait la rue Saint-Nicaise, et se rendait à l'Opéra, dans sa voiture, avec les généraux Lannes, Berthier et Lauriston, pour assister à la première représentation de l'oratorio d'Haydn, une machine infernale fit explosion, tua sept personnes, en blessa plus ou moins grièvement vingt-cinq autres, et couvrit tous les abords de débris. Quelques secondes de retard, et c'en était fait de Bonaparte. Les conjurés avaient parfaitement combiné leur plan, calculé les distances et l'instant précis où la voiture devait passer près de la charrette où se trouvait la fatale machine. La seule chose qu'ils n'avaient pu prévoir, était que ce jour-là le cocher serait ivre et lancerait ses chevaux plus vivement que de coutume. Cette circonstance préserva le premier consul de la mort; les glaces seules de sa voiture furent brisées. Il ordonna au cocher de continuer sa route, parut à l'Opéra, et se montra sur le devant de sa loge pour rassurer les esprits, qui étaient en grande rumeur, par suite de la nouvelle de l'attentat qui déjà était connue.

Après quelques instants donnés à cette démonstration publique de tranquillité, il accourut aux Tuileries, où se pressaient les personnages les plus influents de l'époque. Là, il s'abandonna à toute la fougue de son caractère et s'emporta contre les républicains, qu'il croyait les auteurs du complot; mais il ne tarda pas à revenir de ses injustes préventions. On découvrit les coupables, qui étaient deux émissaires de la chouannerie et du cabinet de Saint-James, François Carbon et Saint-Régent, qui tous deux furent décapités.

Cette conspiration n'eut d'autre résultat que d'accroître la